

— *A propos de Saint-Jérôme des Esclavons.* — La question de Saint-Jérôme des Esclavons est entrée dans une nouvelle phrase.

On vient de publier un décret signé des ministres de l'intérieur et de la justice. En voici les parties principales : « Vu le décret du 31 août qui nommait un administrateur provisoire ; vu qu'aujourd'hui, grâce à un accord conclu entre le gouvernement royal d'Italie et le gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie, il a été pourvu à l'administration de l'Institut de Saint-Jérôme suivant son ancien caractère : le gouvernement décrète que l'administration provisoire du commissaire italien est terminée. » Le nouvel administrateur nommé étant le comte Coronini-Cromberg.

La bulle pontificale reste entière, il n'en faudrait d'autre preuve que le premier acte du comte Coronini qui a été de confirmer la nomination du Père Pazman à la tête de l'Institut Hiéronymytain.

En même temps, l'agence officielle Stefani communiquait des renseignements complémentaires ; il n'y a à relever que cette phrase : « Les deux gouvernements ont reconnu la nécessité de conserver à l'Institut son ancien caractère de bienfaisance. »

Le patronat de l'Autriche-Hongrie reste établi et reconnu ; ce qui, avec la petite question de fait, n'est pas sans présenter une certaine importance au point de vue du principe général, qu'avait voulu saper le gouvernement italien.